



Mission Locale du secteur de Cournon Bilan d'activité 2018

La mission locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale

« Notre Mission , votre Réussite »



www.facebook.com/missionlocalecournon



www.mission-locale-cournon.com



Accueillir

Accompagner

L'équipe

Orienter

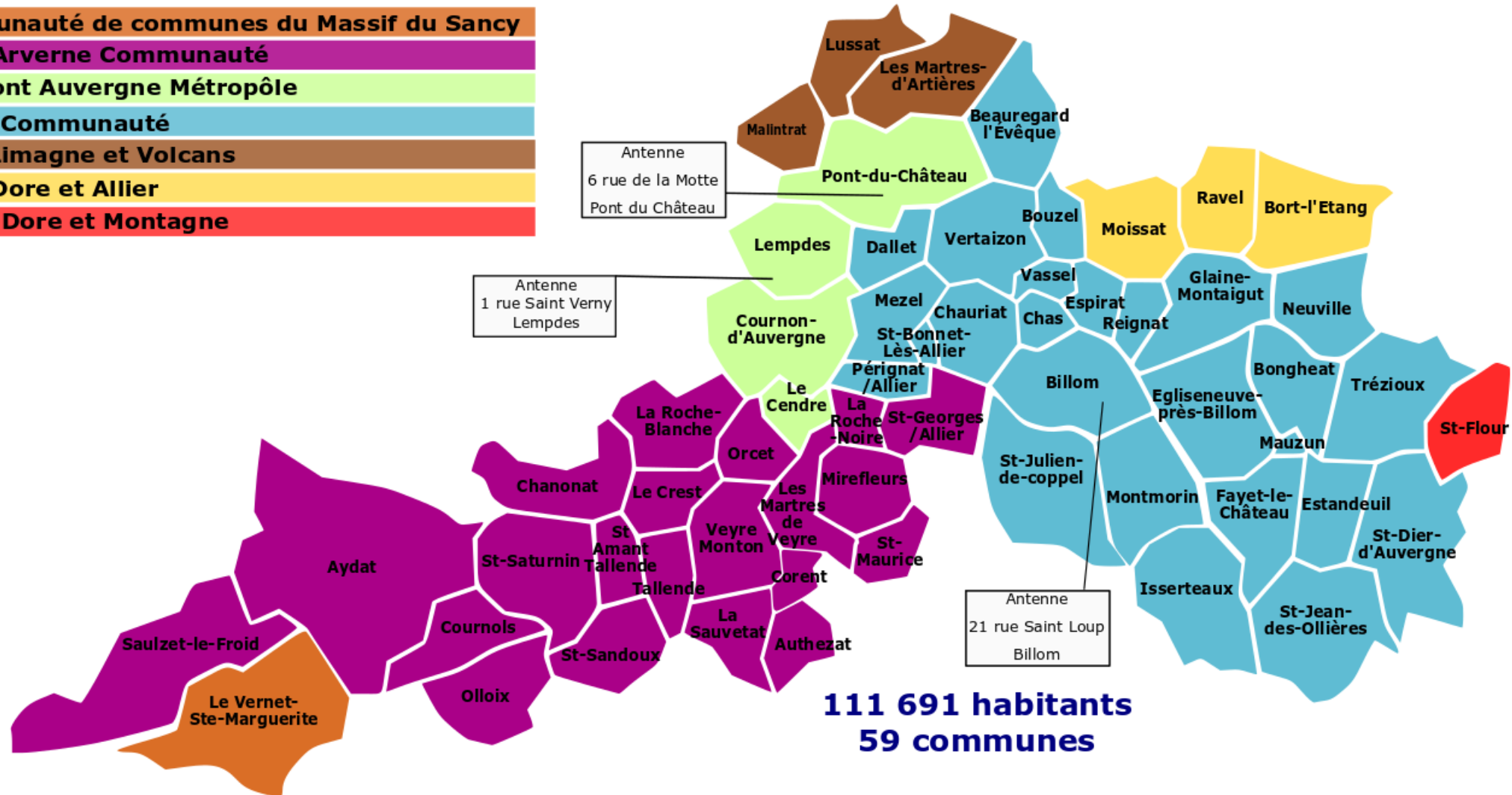
Inform





TERRITOIRE D'INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE DU SECTEUR DE COURNON

Communauté de communes du Massif du Sancy
Mond'Arverne Communauté
Clermont Auvergne Métropole
Billom Communauté
Riom Limagne et Volcans
Entre Dore et Allier
Thiers Dore et Montagne





La Mission Locale au plus près des jeunes

Antennes

Billom

Lundi matin, mardi, mercredi et jeudi

3 conseillers assurent l'accompagnement des jeunes

Pont du Château

Lundi, mardi, mercredi et vendredi

3 conseillers assurent l'accompagnement des jeunes

Lempdes

Lundi matin, mardi, jeudi et vendredi matin

3 conseillers assurent l'accompagnement des jeunes

Permanences

Les Martres de Veyre

Lundi -, mardi matin et vendredi après-midi

2 conseillères assurent l'accompagnement des jeunes

Saint Amant Tallende

Jeudi

1 conseillère assure l'accompagnement des jeunes

Sur rendez-vous

Aydat

Jeudi matin

1 conseillère assure l'accompagnement des jeunes

La Roche Blanche

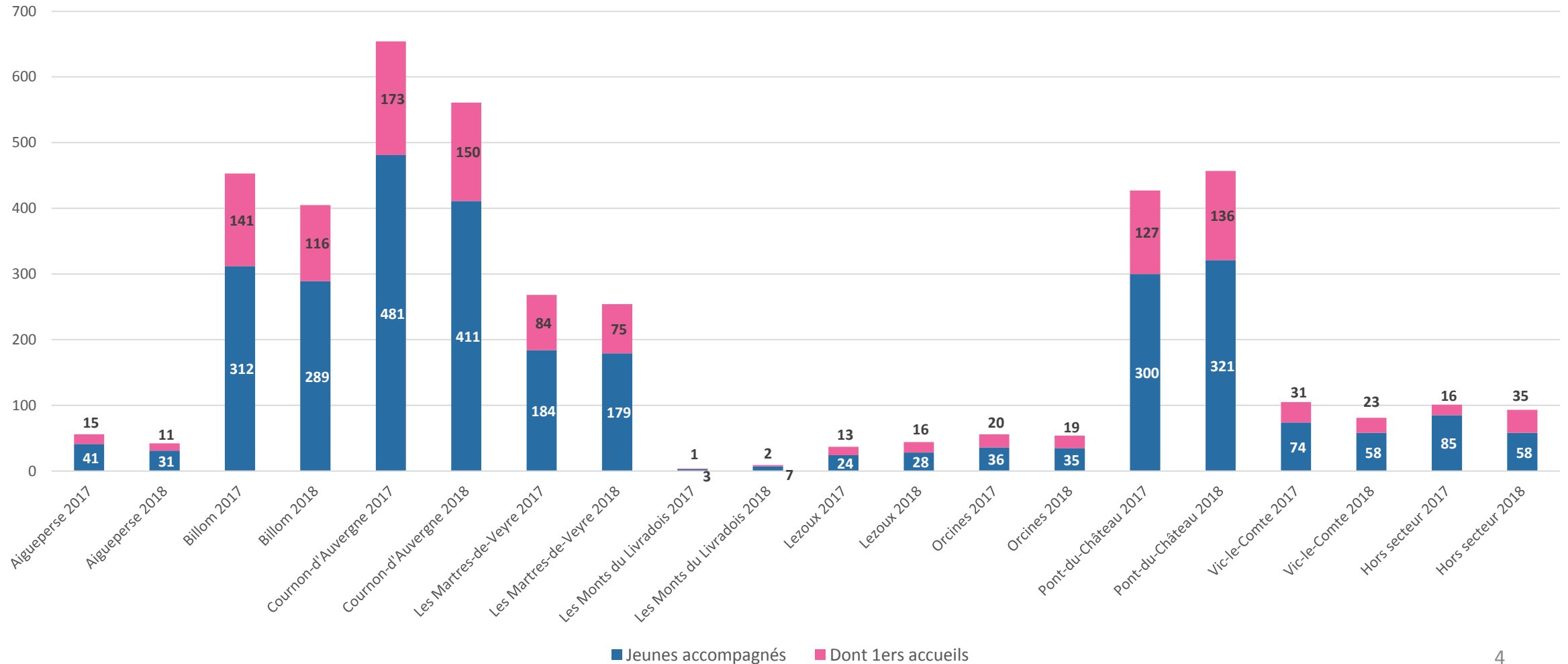
Vendredi matin

1 conseillère assure l'accompagnement des jeunes



Répartition géographique des jeunes

Suivi des jeunes et premiers accueils par canton

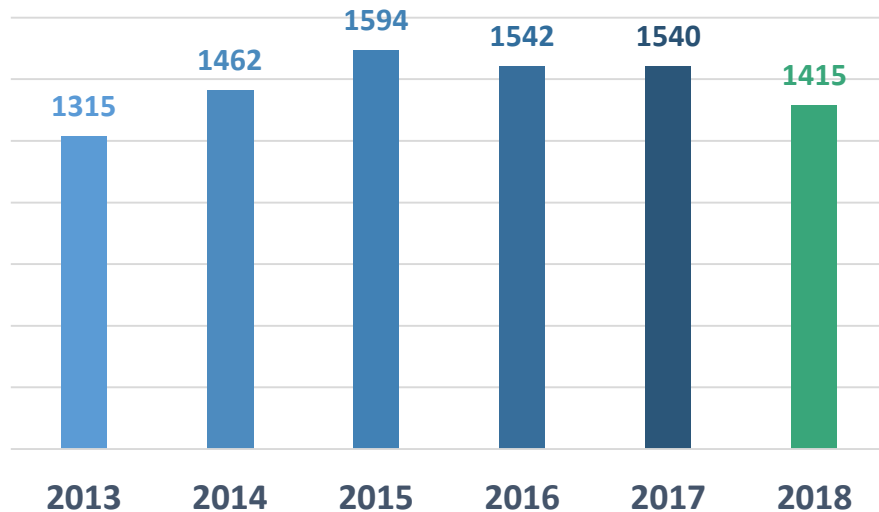




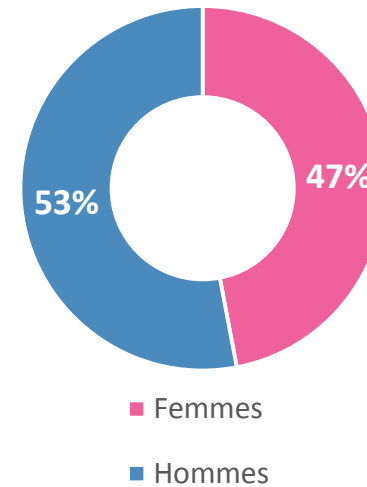
Jeunes accompagnés en 2018

1 415 jeunes suivis

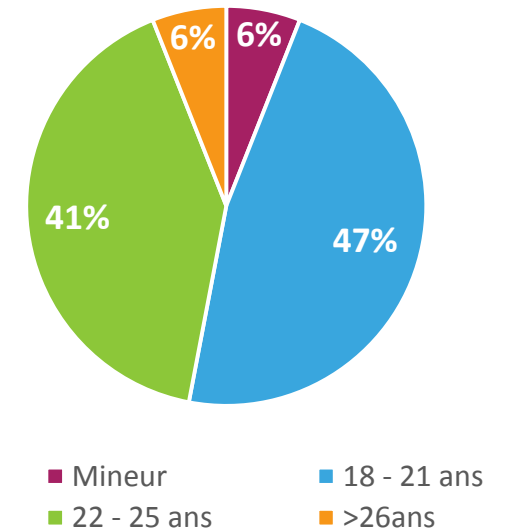
Nombre de jeunes accompagnés par année



Répartition par sexe



Répartition par âge



69% sont logés chez leurs parents et
11% résident en logement précaire



55% disposent d'un moyen de
locomotion autonome



90 % des jeunes suivis sont
célibataires

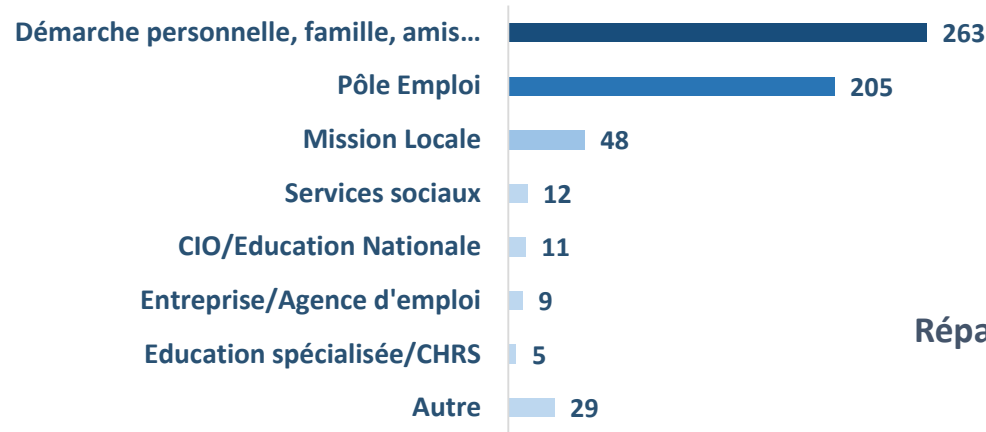


32% ne sont pas couverts par une
complémentaire santé

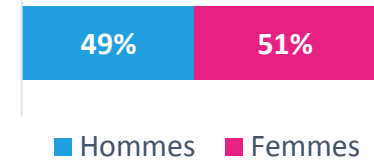


Les premiers accueils en 2018

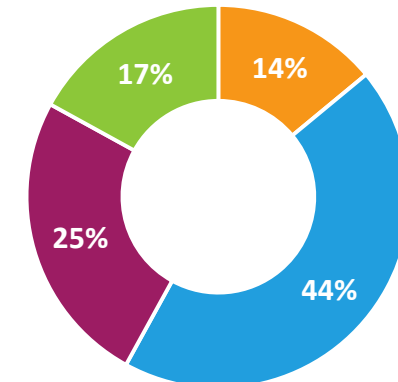
Jeunes en premier accueil selon l'origine de leur venue



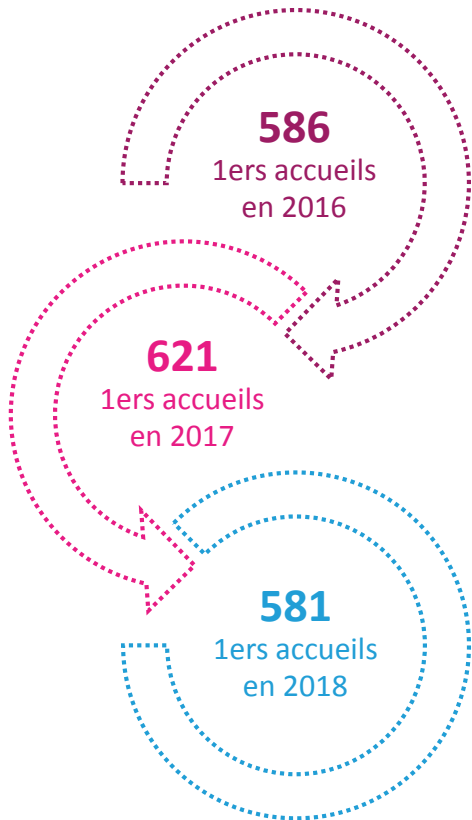
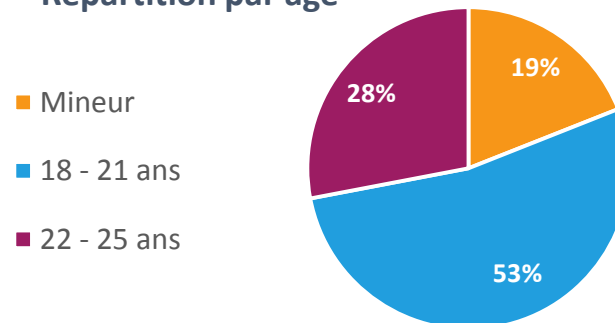
Répartition par sexe



Répartition des jeunes selon leur niveau de qualification



Répartition par âge

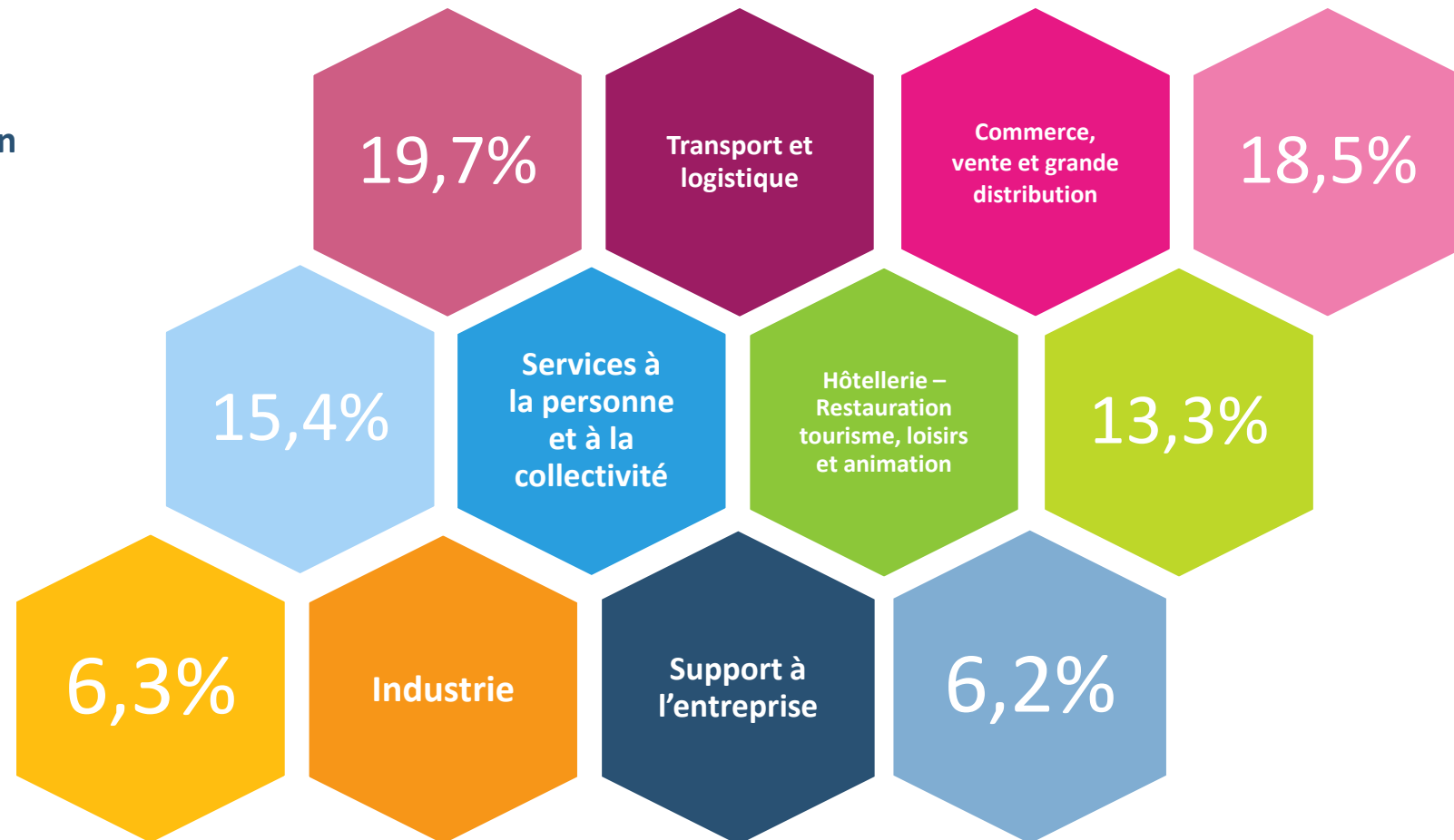


- Niveau III et plus (au-delà de Bac+2)
- Niveau IV (niveau Bac)
- Niveau V (niveau CAP, BEP ou Brevet des Collèges)
- Niveau VI et Vbis (niveau inférieur au Brevet des Collèges)



Les chiffres clés de l'emploi en 2018

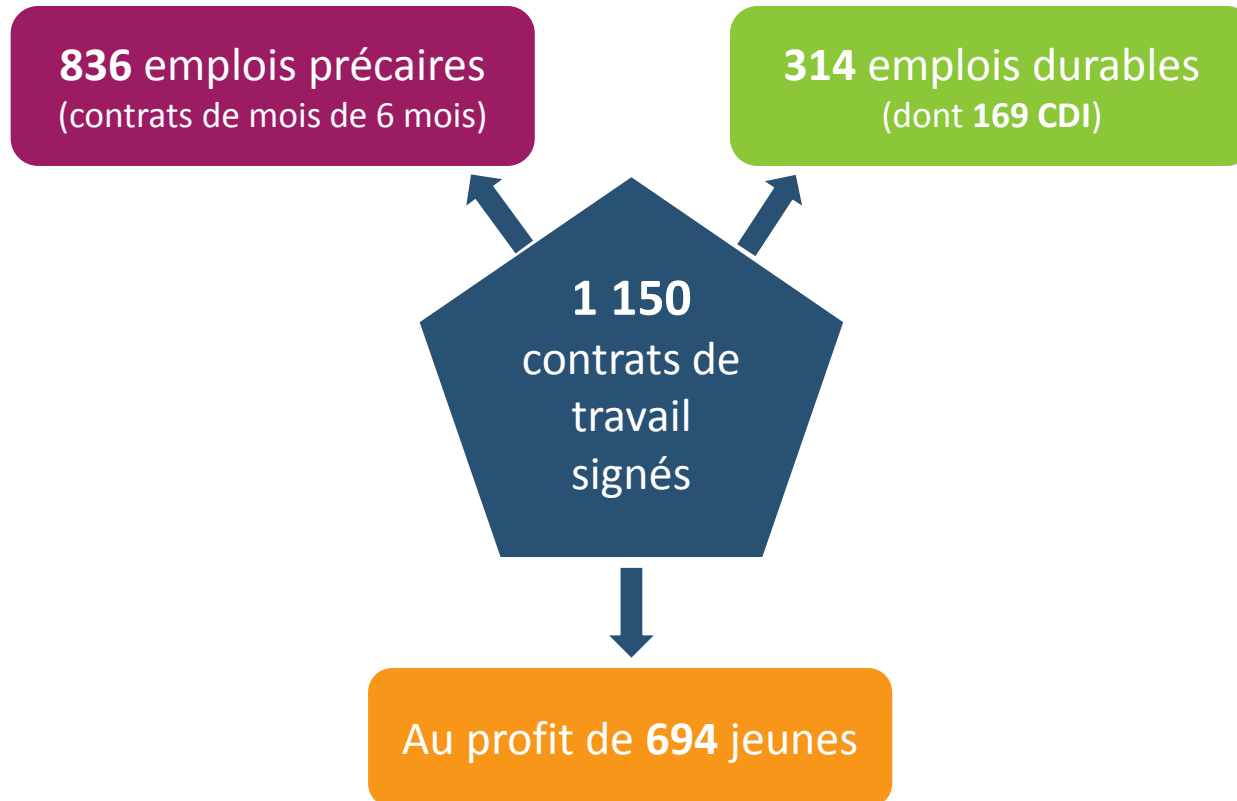
Les principaux secteurs
d'activité qui ont recruté en
2018



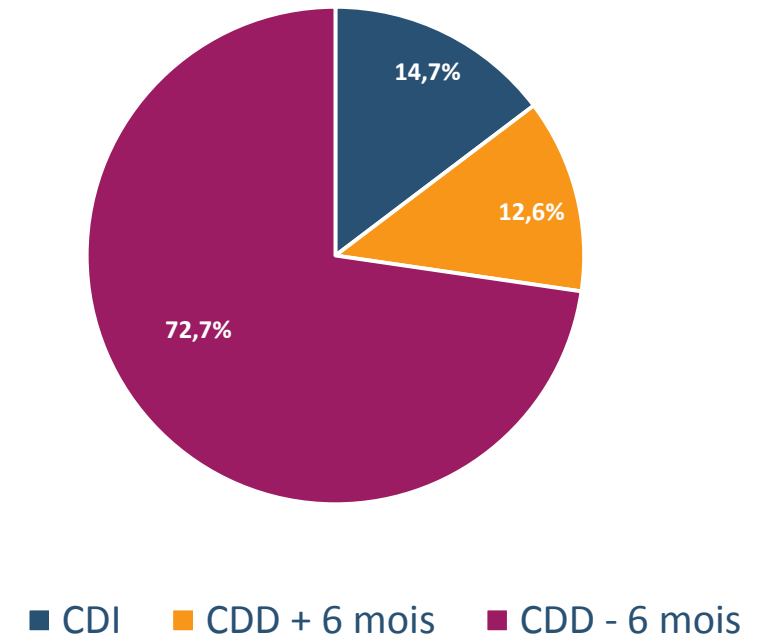


Les chiffres clés de l'emploi en 2018

L'emploi en chiffres

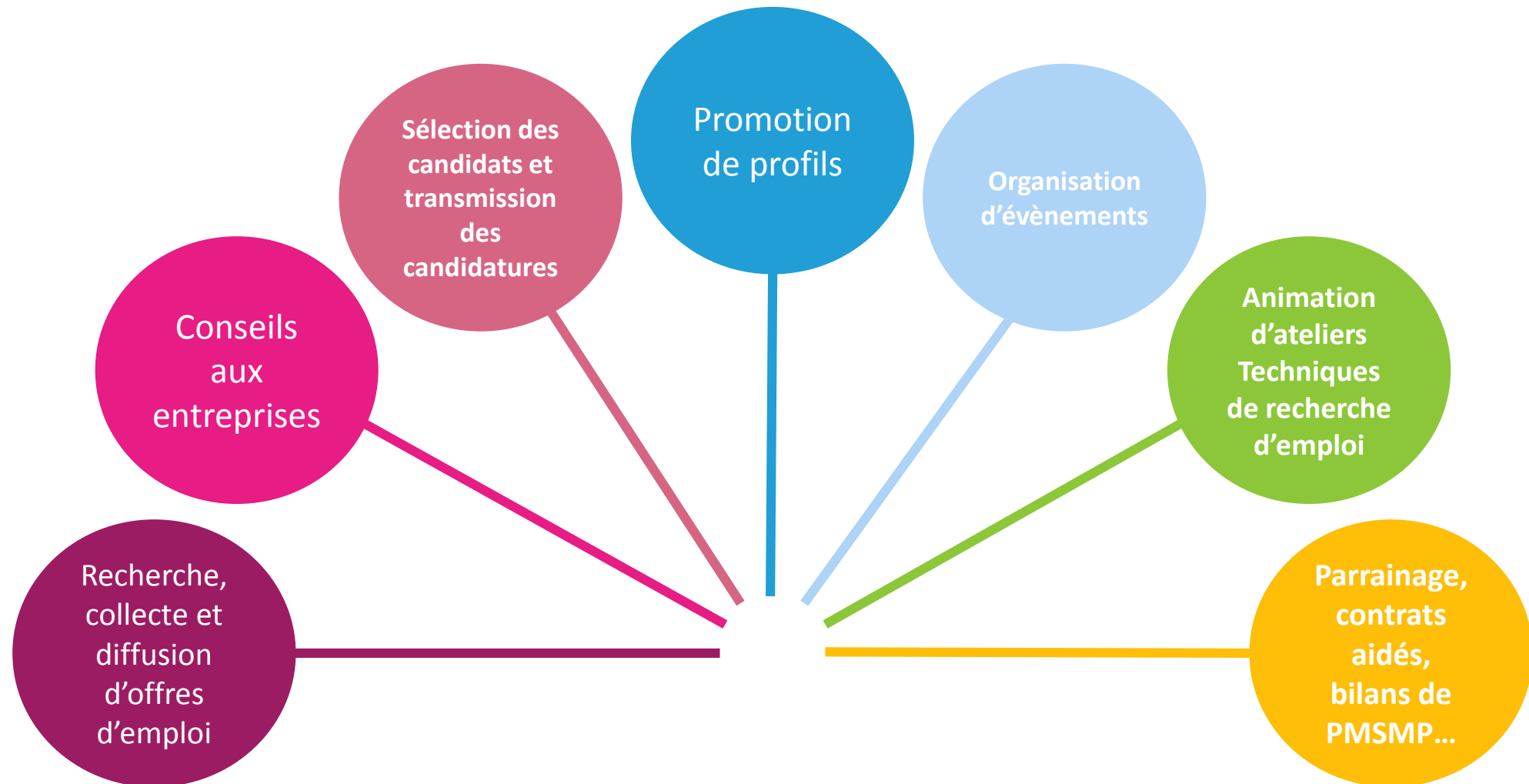


Les contrats en pourcentages





Le Pôle Entreprise





L'accompagnement vers l'emploi

Des services pour faciliter les recherches d'emplois





La Mobilité

La Mobilité des Jeunes reste une préoccupation pour leur insertion sociale et professionnelle. Faciliter l'accès au permis par tous les moyens existants est une priorité. Pour ce faire nous avons plusieurs outils :

L'Aide à la mobilité du Conseil Régional réservée aux jeunes qui accèdent aux formations financées par la Région.

4 aides ont été accordées à 4 jeunes, pour un montant total de 400 € en 2018.



Les jeunes ont également eu accès à la **Carte illico** issue du partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la SNCF.

Cette carte réservée aux personnes en recherche d'emploi est valable un an et permet de bénéficier d'une réduction de 75% pour tous les voyages régionaux, ainsi que la gratuité du transport pour se rendre à un entretien d'embauche ou un entretien préalable à une formation.

99 jeunes ont pu bénéficier de cette offre en 2018.

Aide au permis

Plusieurs Mairies et Communautés de Communes (en contrepartie d'un investissement dans la collectivité) permettent aux jeunes de bénéficier d'une aide financière en considérant :

- que le permis de conduire est un atout incontestable pour l'emploi et la formation,
- qu'il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes,
- qu'il contribue à lutter contre l'insécurité routière.

L'Association Plateforme de Mobilité du Puy de Dôme créée en 2013 au service des conseillers de la Mission Locale a répondu à toute demande liée à un problème de mobilité (prêt de scooters, de voitures, diagnostic et aide à l'obtention du permis de conduire) jusqu'en 2018.



1 101 tickets T2C ont été distribués en 2018

112 jeunes ont eu accès au réseau de transport Transdôme en 2018





Le logement et la santé

Logement

Accéder à un **logement autonome** est pour de nombreux jeunes une étape cruciale dans leur développement personnel. Tous ne rencontrent pas les mêmes difficultés et l'accompagnement se fait à plusieurs niveaux : aides financières, informations et conseils sur le logement, intermédiation entre le jeune et le bailleur ou mise en relation pour un hébergement.

En 2018, **101 jeunes** ont été accompagnés afin de leur garantir un accès à l'autonomie plus serein.

Soin

Le Conseil Régional a financé la **visite d'aptitude** que nous avons sollicité pour un montant de **34,50 €**.

Il a contribué également à l'achat de produits de soin qui ont été distribués à 165 jeunes.



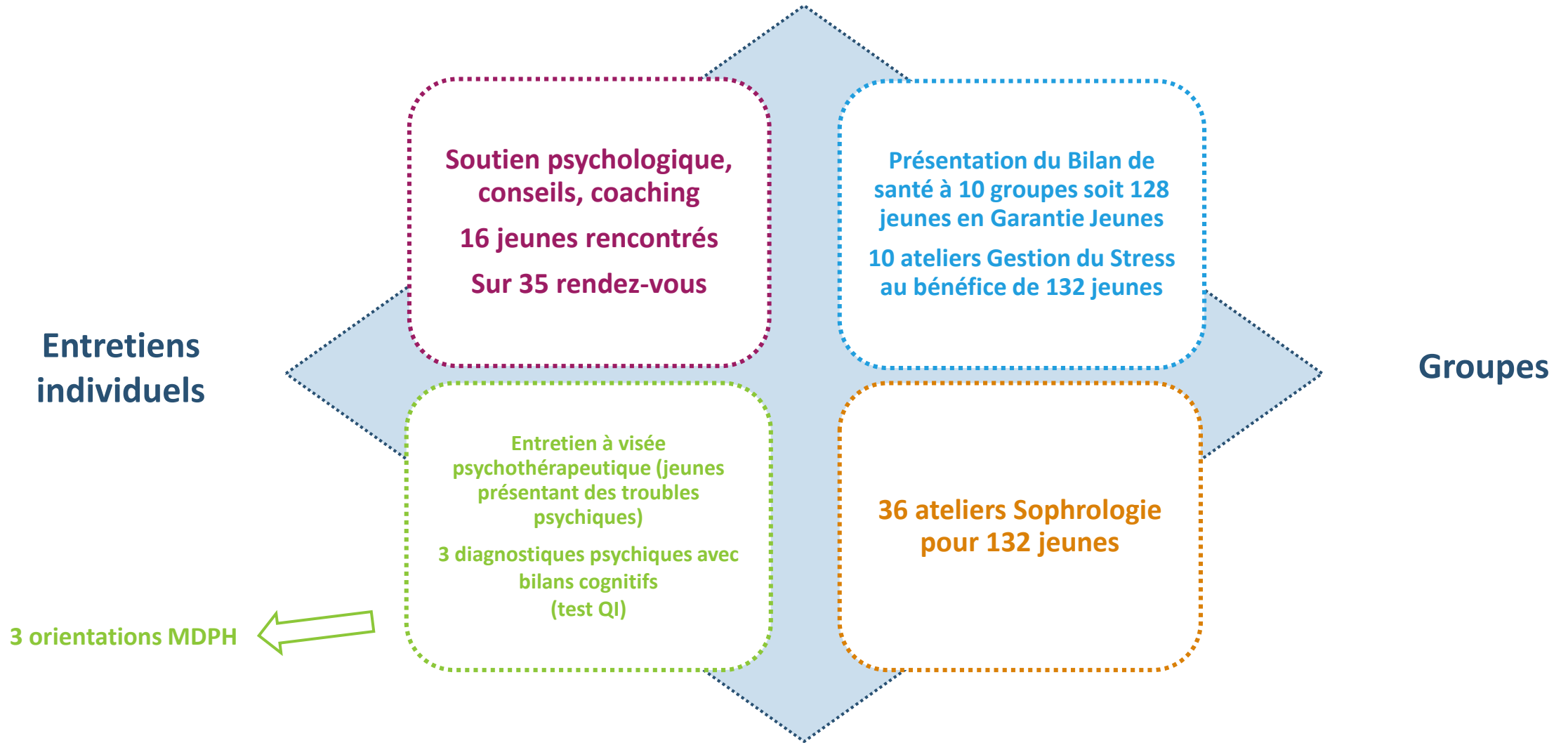
Santé

Pour favoriser **la prévention et la promotion de la santé**, la mission locale assure un rôle prioritaire auprès des jeunes en les orientant auprès des services de santé, en leur apportant des informations et des conseils sur la santé, en les accompagnant dans leurs demandes d'aides financières et de prises en charge.

C'est en assurant cette mission de proximité que nous avons pu venir en aide à **170 jeunes** en 2018.



La Santé





Fond Départemental d'Aide aux Jeunes et Fond Local d'Aide aux Jeunes

FDAJ

Fonds Départemental
d'Aide aux Jeunes cofinancé
par le Conseil
Départemental et la Caisse
d'Allocations Familiales.
31 dossiers FDAJ ont été
instruits en 2018
Pour un montant de **6 050 €**



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

En 2018 les Conseillers en Insertion
Sociale et Professionnelle ont instruit
85 aides pour un montant total de
18 640 €. Ces aides sont le plus
souvent attribuées pour des secours
d'urgence, l'aide à l'insertion et les
secours temporaires.

Ces aides sont précieuses car elles
permettent aux jeunes de faire face
rapidement à des problèmes
financiers ponctuels

FLAJ

Fonds Local d'Aide Aux Jeunes cofinancé
par le Conseil Départemental et plusieurs
collectivités locales (Cournon, La Roche
Blanche, Le Cendre, Lempdes, Mirefleurs,
Les Martres de Veyre).

Toutes les communes du secteur de la
Mission Locale de Cournon peuvent
adhérer au FLAJ, moyennant une
participation financière de 2,40€ par
jeune âgé de 18 à 25 ans résidant dans la
commune concernée

54 dossiers FLAJ ont été instruits en 2018
Pour un montant de **12 590 €**.



Information, orientation, formation

Les Conseillers ont la responsabilité de transmettre des informations actualisées et adaptées à la situation de chaque public et d'aider le jeune à effectuer ses choix. Leurs missions sont les suivantes :

- Amener le jeune à découvrir et choisir un métier
- Rendre le jeune acteur de sa démarche
- Découvrir et comprendre le monde de l'entreprise

Chaque mois, **la Mission Locale propose un atelier d'aide à la détermination de projet d'une journée et demie.**

De plus, le **Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)** a vu le jour. C'est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et, s'il y a lieu, établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...).

Formations financées par Pôle Emploi



Dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), Pôle Emploi a financé deux fois plus de formations qu'en 2017, permettant à 69 jeunes d'accéder à des parcours de formation, soit :

- 21 actions préparatoires (dont 10 formations de préparation au permis de conduire)
- 33 formations certifiantes / qualifiantes
 - 13 Actions de Formation Conventionnées (programmation collective)
 - 20 Aides Individuelles à la Formation (dans le cadre du PIC)
- 15 formations préalables à l'embauche

Formations financées par le CRAURA

En 2018, le Conseil Régional a financé moins de parcours car les ateliers multisectoriels ont été arrêtés et que la nouvelle offre de formation n'a été disponible qu'à partir du second semestre.

Ainsi, 45 jeunes ont bénéficié d'actions selon la répartition suivante :

- 5 à l'Ecole de la Deuxième Chance
- 8 en atelier préparatoires Innover Pour l'Emploi (orientés vers les métiers en tension)
- 1 FPIPH (à destination des jeunes en situation de handicap mental)
- 1 Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
- 1 au Lycée de la Nouvelle Chance
- 8 formations qualifiantes (6 Former Pour l'Emploi + 2 Formations Individuelles)
- 18 qualifications sanitaires et sociales
- 3 formations préalables à embauche (CARED)



28 jeunes ont fait appel à d'autres sources de financement tels que l'autofinancement, le passage par l'intérim, l'Agefiph, les OPCA,...



Les dispositifs d'Accompagnement Renforcé

PACEA

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie

Le PACEA constitue le nouveau cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes, à ajuster et graduer en fonction de la situation et des besoins de chaque jeune. Il peut mobiliser, avec une plus ou moins grande intensité, différentes modalités d'accompagnement (collectif, individuel, mise en situation professionnelle, ...), les outils de la politique de l'emploi et de la formation, ainsi que toute action de nature à lever les freins périphériques à l'emploi.

398 entrées en PACEA en 2018



PPAE

Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

La Mission Locale est signataire d'une convention de partenariat avec Pôle Emploi, et dans ce cadre elle accompagne les jeunes demandeurs d'emploi dans la mise en place de leur Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

329 jeunes ont été confiés à la Mission Locale par Pôle Emploi dans le cadre de la cotraitance. La convention locale de coopération renforcée entre Pôle Emploi et la Mission Locale du Secteur de Cournon vise dans l'intérêt des jeunes et des employeurs à accentuer d'une part la complémentarité des savoir-faire respectifs et réciproques des offres de suivis des partenaires et d'autre part la territorialisation des actions avec un projet local de coopération permettant une adaptation des modalités d'intervention, pour une meilleure efficacité.





Les dispositifs d'Accompagnement Renforcé

PAIJ

Plan d'Action en faveur de l'Insertion des Jeunes

Le PAIJ s'adresse aux jeunes résidant sur le territoire du Puy de Dôme âgés de 16 à 25 ans révolus, sans situation scolaire ou d'emploi et vivant dans la précarité. **L'objectif de l'intervention du PAIJ est de lever les freins à l'autonomie sociale des jeunes du département.** Les mesures d'accompagnement permettent aux jeunes de travailler à la mise en œuvre d'actions concrètes pour avancer par étapes sur un parcours d'insertion, une Bourse d'Autonomie peut être mobilisée pour l'accès aux soins, la mobilité, la subsistance de 125 € à 425 €. Selon les situations elle peut être renouvelée plusieurs fois dans l'année.

86 jeunes accompagnés

**7 DOSSIERS DE BOURSES D'AUTONOMIE
POUR 2018
POUR UN MONTANT DE 11 905 €**



**PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT**

PARRAINAGE

Le parrainage est un outil significatif de la mise en œuvre des politiques pour l'emploi et de la lutte contre toutes les formes de discriminations sur le marché du travail.

Le parrainage ne constitue pas une mesure supplémentaire, mais un renforcement de l'accompagnement visant, d'une part, à conforter le jeune parrainé dans son parcours d'insertion et de recherche d'emploi et, d'autre part, à appuyer l'employeur dans sa démarche de recrutement. Il vient consolider l'efficacité de tous les dispositifs d'insertion, mais également des procédures d'embauche.

**9 parrainages en 2018
pour 10 demandés**





Les dispositifs

La Garantie Jeunes



2013
Lancement de
la Garantie
Jeunes

574
jeunes entrés
de 2013 à
2018

Plus de 53%
de sorties
positives

128
entrées en
2018

3
salariés
dédiés

12 mois d'accompagnement renforcé dont 1 mois d'accompagnement collectif

Des ateliers de techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivations, simulations d'entretiens d'embauche...) en collaboration avec le Pôle Entreprise et des partenaires extérieurs

Des périodes de mise en situation en milieu professionnel chaque mois





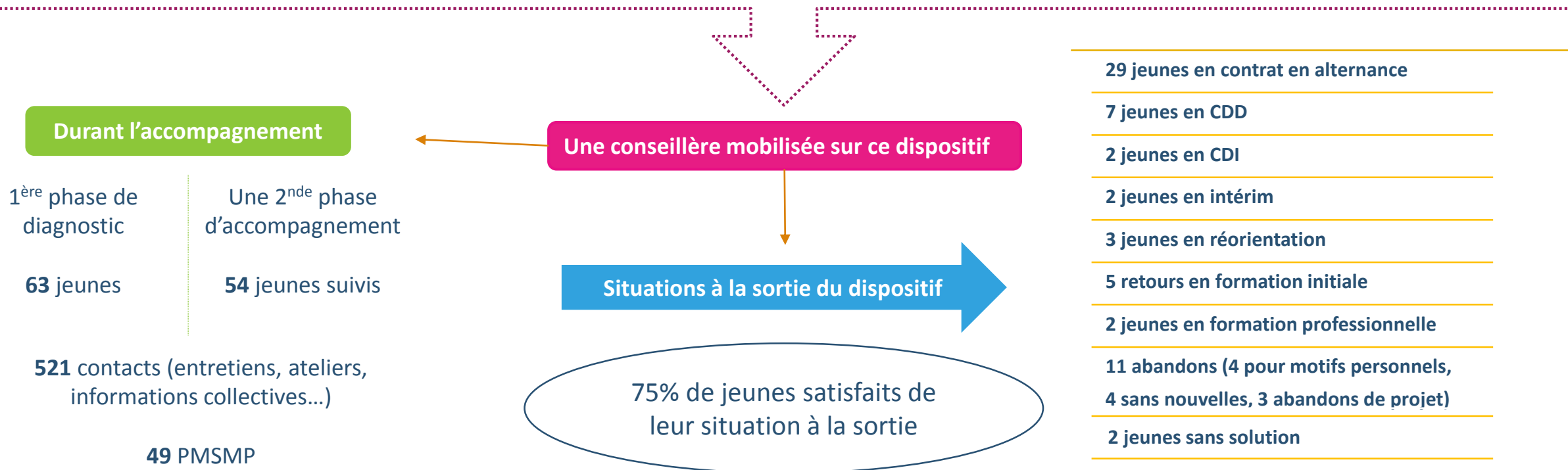
Les dispositifs

L'IEJ – 3 2 1 Apprentissage

L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale en faveur des jeunes européens de 16 à 25 ans les plus en difficultés.

Les objectifs du dispositif :

- ✓ Repérer les jeunes « en difficulté d'insertion » à la recherche d'un contrat d'apprentissage
- ✓ Accompagner individuellement et progressivement





Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

Les dispositifs

Cibl'Emploi



Les objectifs du dispositif :

- ✓ **Accompagnement renforcé de 3 à 6 mois couplant approches individuelle et collective**
- ✓ **Accompagnement dans une recherche d'emploi direct vers un métier ciblé**
- ✓ **Création de liens avec les employeurs**

1 conseillère mobilisée sur ce dispositif

Durant l'accompagnement, 71 jeunes participants ont accédé à :

460 entretiens et ateliers
19 PMSMP
90 contrats de travail au profit de 48 jeunes
6 contrats d'alternance
4 formations
2 ont intégré un service civique
1 retour à la scolarité

Durée moyenne de l'accompagnement
128 jours

Situation à la sortie du dispositif

16 emplois durables dont
10 CDI
6 CDD de + de 6 mois (dont 2 PEC)
19 emplois de courte durée (- 6 mois)
2 services civiques
5 contrats de professionnalisation
1 Apprentissage
1 reprise de scolarité
1 formation
26 jeunes en recherche d'emploi



Les dispositifs

Jeunes en action

L'action s'est déroulée en 2 étapes

1^{ère} étape : sondage en direction des jeunes résidant en QPV

36 jeunes



97% des
jeunes ne
connaissent
pas le sigle
QPV

2/3 des
jeunes sont à
la recherche
d'un emploi

69% des jeunes se
sentent bien dans
leur quartier et
autant souhaitent
rester dans leur
quartier

61% des jeunes sont
suivis dans le cadre
d'un dispositif
d'accompagnement

La Mission Locale
bénéficie d'une
image positive,
avec une
moyenne de
8,2/10

36% des jeunes
sondés ne
disposent
d'aucune
ressource
personnelle

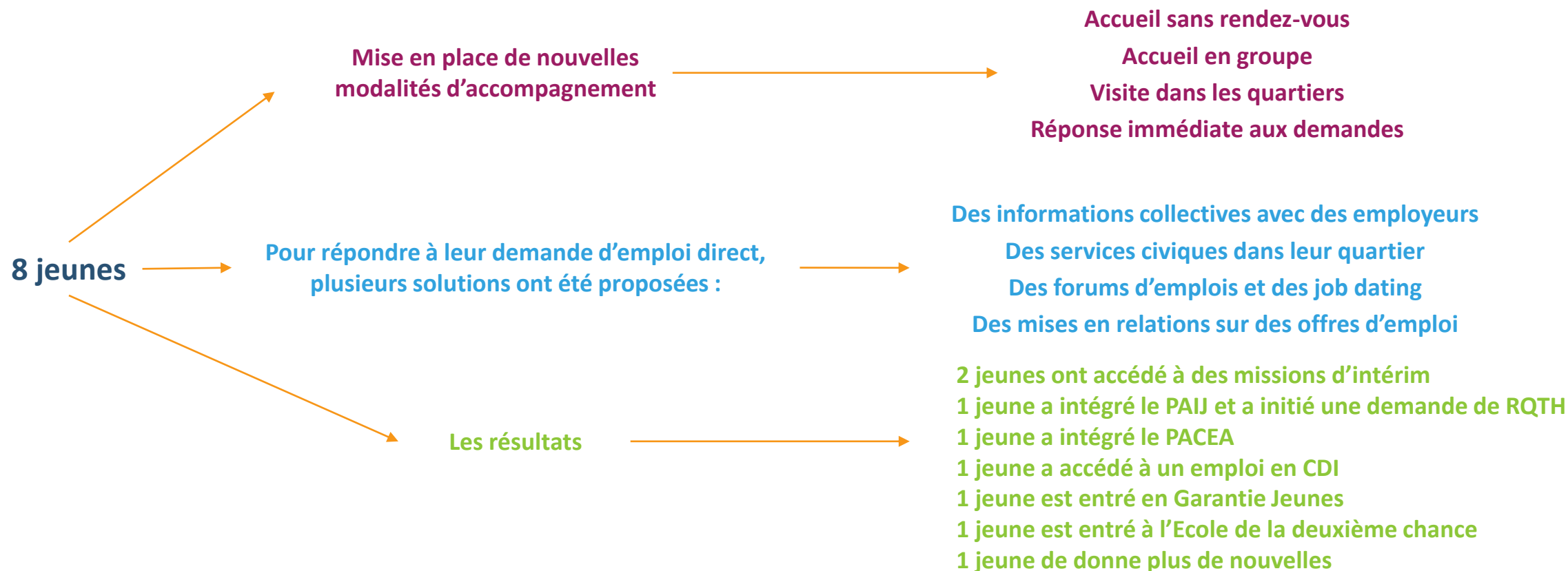
Leurs attentes :

67% n'ont aucune attente particulière envers la Mission Locale qui répond déjà à leurs demandes

14% souhaitent davantage d'offres d'emploi et de contacts avec les entreprises

7 % aimeraient une meilleure communication de la Mission Locale sur son offre de service

2^{ème} étape : adaptation de l'offre de la Mission Locale auprès de jeunes en rupture





Mobilisation des dispositifs en 2018

Dispositifs	Objectifs d'entrées	Réalisation	Pourcentage de réalisation
PACEA (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie)	Pas d'objectif	398	–
Garantie Jeunes	130	128	98,5%
PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi)	180 à 210	329	157%
PAIJ (Plan d'Action pour l'Insertion des Jeunes)	42 mesures	42,83 mesures	102%
3 2 1 Apprentissage (IEJ Région)			
Phase 1	60	63	105%
Phase 2	50	54	108%
Cibl'Emploi (FSE)	70	71	101%
Parrainage	9	9	100%



La Cellule de Veille Educative (CVE)

La Cellule de Veille Educative permet « une concertation et une mutualisation des moyens » entre l'Education Nationale et les Missions Locales pour les jeunes en risque de rupture ou sortis du système scolaire depuis moins d'un an. L'objectif est de **proposer des solutions afin de réinscrire ces jeunes dans un parcours de formation, d'accompagnement vers la qualification ou l'emploi, ou un retour en scolarité.**

En 2018, cet outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion a permis de **repérer 31 jeunes connus de la Mission Locale.** Parmi ces jeunes, **18 ont bénéficié d'un accompagnement de la Mission Locale** dont **11 sont entrés dans un dispositif, 3 sont retournés en formation initiale et 10 se sont orientés vers d'autres structures d'accompagnement.**





Vacances Ouvertes

Parcours Vacances est un programme d'aide aux projets de départs des jeunes en difficulté dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.



VACANCES
OUVERTES

Au service des projets vacances

Dans le cadre d'une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), la Mission Locale (moyennant une **cotisation annuelle de 95 €**) permet aux jeunes, par le biais de l'association Vacances Ouvertes, d'obtenir une **bourse d'Aide au Projet Vacances d'un montant de 180 €**.

En 2018, ce sont **11** jeunes qui ont
bénéficié de cette aide pour un montant
global de **1 980 €**